



Offre d'emploi d'assistant permanent - CDI

Cadre général

Le Lieu de Vie et d'Accueil Lisière dispose d'une autorisation pour l'accueil de 5 enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance. Le LVA Lisière est constitué sous une forme associative. Sa gestion est administrée par une gouvernance collégiale. Il emploie des salariés ayant fonction de « permanents ». Il accueille actuellement 5 enfants de 4 à 10 ans.

L'équipe éducative du LVA Lisière a pour mission d'explorer, d'adapter, et d'ajuster ses pratiques collectivement. Elle s'interroge sur les liens au lieu comme à ses habitants pour construire des « communs » et une communauté éducative capable de se questionner et de se renouveler.

La particularité de la fonction de permanent réside dans la continuité du lien éducatif, permise par le « vivre avec » les enfants. Ainsi, l'article D 316-1 du CASF précise que le LVA constitue le lieu de vie habituel des personnes accueillies et des permanents qui sont garants de la mise en œuvre des missions du LVA.

Le LVA Lisière se nourrit de l'approche de la psychothérapie institutionnelle pour construire les relations éducatives.

Missions

1) Une volonté de co-construction et de questionnement

Tous les membres de l'équipe éducative participent à l'écriture et à la réécriture du projet, toujours en train de se faire. Ils s'intéressent à la co-élaboration professionnelle. Ils questionnent et renouvellent l'organisation du travail de l'équipe. Ils participent à la construction des modes de communication et d'élaboration de la réflexion.

Chaque membre de l'équipe éducative prend du recul sur sa pratique quotidienne et est soutenu par une réflexion sur la relation éducative, en particulier en analyse des pratiques. Il participe à des supervisions d'équipe et accepte les approches de la thérapie institutionnelle et de la psychanalyse.

2) Mission d'éducation et de protection des enfants confiés au LVA

L'équipe éducative organise le quotidien et prend soin des enfants (repas, vie quotidienne, école, activités, aide au coucher, endormissement, veille de nuit). Elle prend en charge le groupe et crée les meilleures conditions du « vivre ensemble » lors des assemblées hebdomadaires, des repas et des moments de vie collective. Elle veille à la sérénité et à la sécurité maximales de chacun des enfants. Elle se soucie de chaque relation et porte un regard singulier sur les enjeux relationnels.

Chaque membre de l'équipe assure la coréférence de 2 enfants. Il organise les entretiens, se questionne, construit le Projet personnel d'accompagnement en lien avec le Projet Pour l'Enfant du département, l'évalue, le remet en question. Il prend en charge le cahier de vie de l'enfant sur le temps d'accueil.

Il accompagne les enfants dans leurs liens familiaux, médiatise les temps d'échange et organise le travail avec les familles, questionne les liens et aide l'enfant à construire son histoire. Il prend en charge le suivi administratif scolaire et médical, écrit les notes de synthèse et participe aux réunions partenariales. Ce travail est établi en lien avec les détenteurs de l'autorité parentale et l'Aide Sociale à l'Enfance.

3) Vivre sur le Lieu Lisière et faire vivre le Lieu

L'assistant permanent aide à la vie quotidienne sur le lieu (courses, ménage, soin aux animaux et au jardin). Il participe à la réflexion et aux projets qui permettent au lieu de vie d'être un espace accueillant et thérapeutique.

4) Proposer un apport singulier au collectif du LVA Lisière

Chaque membre de l'équipe éducative, par ses attachements propres, ses convictions, ses envies, nourrit par sa singularité et ses projets le « commun » du LVA.

Le LVA Lisière porte l'ambition d'une responsabilité partagée de l'équipe éducative sur l'ensemble des axes de travail. A ce titre, l'assistant permanent collabore sous la responsabilité des permanents aux modalités opérationnelles de mise en œuvre du projet. Ses initiatives pourront conduire à la prise de plus grandes responsabilités.

Rôle du Conseil d'administration

Le conseil d'administration veille sur le projet associatif. Il garantit sa cohérence et la qualité de l'accueil. En tant qu'employeur et responsable légal, la gouvernance collégiale :

- Assure le suivi régulier de l'activité et questionne la qualité et le sens donné aux accueils ;
- Joue un rôle de régulateur et de « garde-fou » auprès de la communauté éducative ;
- Participe à l'élaboration constante du projet.

Modalités de travail

Le rythme de travail est fixé, conformément à l'article L 433-1 du CASF et au décret 2021-909 du 8 juillet 2021 sur la base d'un forfait jour, à 258 jours de travail annuel.

Salaire : 2300, puis 2500 euros brut après 6 mois

Poste à pourvoir au 1^{er} septembre 2025.

Compétences et engagement des permanents

- Diplôme de l'action sociale, de l'éducation et/ou expérience éducative dans la petite enfance
- Appropriation du projet du LVA Lisière
- Envie de prendre soin, de construire, de se renouveler, dans le cadre d'une vie collective
- Désir d'habiter son travail de manière singulière et d'expérimenter

Modalités de recrutement

Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation à lvalisiere@hotmail.com

Rencontres prévues sur site avec les porteurs de projets et le Conseil d'administration